



REGLEMENT DU CONCOURS JOURNEE DES PEINTRES DIMANCHE 14 AVRIL 2019

Création en plein air sur site d'une œuvre picturale originale inspirée du paysage de la côte de Saint Nazaire (de la plage de Kerloupiots à la Place du Commando).

Vous devrez faire tamponner votre support le matin à partir de 8h30 à la Maison de Quartier de Kerlédé. Vous serez entre 9h et 16h30 sur le site pour réaliser votre tableau.

PARTICIPANTS : Concours ouvert à toutes et à tous, adultes professionnels ou amateurs, jeunes à partir de 12 ans sous la responsabilité des parents.

TECHNIQUES : Toutes les techniques (huile, acrylique, aquarelle, pastel, dessin, fusain, encres, techniques mixtes) sont autorisées pour le concours.

FORMAT : Format des œuvres 40/50 cm maxi ou équivalent en surface. Tous les supports devront être munis impérativement d'un système d'accrochage et laisser apparaître le tampon apposé le matin.

INSCRIPTIONS : À l'inscription, les participants indiquent la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir. Les artistes ne peuvent participer que dans une seule catégorie. Les supports seront validés pour les adultes moyennant un droit d'inscription de 6€ pour 2 supports vierges et 3€ pour les moins de 25 ans ainsi que les personnes non imposables sur présentation d'un justificatif. Tous les participants, quelle que soit la catégorie choisie, devront se présenter à la Maison de Quartier de Kerlédé ; 70 rue Ferdinand Buisson 44600 Saint Nazaire ; le dimanche 14 avril 2019 entre 8h30 et 11h pour faire valider leurs supports.

RESTITUTION : Chaque artiste déposera son œuvre, sans cadre ni signature, le tampon bien apparent, le dimanche 14 avril 2019 entre 16h et 16h30 à la Maison de Quartier de Kerlédé, afin que l'œuvre soit exposée. Après le vote du jury, le public aura jusqu'à 18h pour voter. La remise des prix aura lieu le dimanche 14 Avril 2019 à la Maison de Quartier à 18h30.

DROIT À L'IMAGE : Des photos et vidéos vont être réalisées pendant la manifestation. Les artistes acceptent de céder leurs droits à l'image aux auteurs et à la Maison de Quartier de Kerlédé. L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

VALIDITE DES PRIX : Dans un souci de respect de nos partenaires et afin de pouvoir continuer à doter le concours avec des prix toujours aussi nombreux et de qualité, nous demandons aux lauréats de bien vouloir faire valoir leurs lots et respecter la date de leur validité. Les lots sont retirés par les lauréats le soir même. La dotation offerte aux gagnants ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Toutefois les organisateurs se réservent le droit de remplacer le lot mis en jeu par un autre lot de même valeur si les circonstances l'exigent. À l'issue de la remise des prix les participants récupéreront leur œuvre.

EXPOSITION : Si en parallèle les artistes inscrits au concours souhaitent exposer quelques-unes de leurs œuvres à l'endroit où ils seront installés, l'Installation se fera sous leur entière responsabilité et dans le cadre de la réglementation des obligations fiscales et sociales.

Aucun matériel (tables, grilles, chevalets...) ne sera fourni par l'organisateur. Les artistes sont tenus de prévoir le matériel dont ils ont besoin.